

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

ARRETE

portant désignation des membres
de la Commission Locale de l'Eau
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux
Argoat - Trégor - Goëlo



Le Préfet des Côtes d'Armor

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L 212.3 et L 212.4 et R 212.29 à R 212.34 ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 mai 2008 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat – Trégor - Goëlo ;

CONSIDERANT qu'il convient d'installer la Commission Locale de l'Eau du SAGE Argoat – Trégor - Goëlo, conformément aux textes en vigueur ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1er : La commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux l'Argoat – Trégor – Goëlo est instituée comme suit :

1 - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Conseil régional de Bretagne

- Mme Josiane CORBIC, conseillère régionale,

Conseil général des Cotes d'Armor

- M. Vincent LE MEAUX, conseiller général du canton de Pontrieux
- M. Philippe DELSOL, conseiller général du canton de Plouha
- Mme Annie LE HOUEROU, conseillère générale du canton de Guingamp

Maires et présidents d'établissements de coopération intercommunale

- M. Philippe SALIOU – délégué à la Communauté de communes du Pays de Bégard,

- Mme Anna LE BOUR – déléguée à la Communauté de communes du Pays de Belle Isle en Terre,
- M. Michel LORGUILLOUX, délégué à la Communauté de communes du Pays de Bourbriac,
- Mme Sylvie COLOBERT, déléguée à la Communauté de communes « Le Leff Communauté »,
- M. Bernard HAMON, vice-président de la Communauté de communes de Guingamp,
- M. Thierry BURLLOT, président de la Communauté de communes de Lanvollon-Plouha,
- M. Jean-Paul LE CALVEZ, vice-président de la Communauté de communes du Trieux,
- M. Guy LE BOZEC, délégué à la Communauté de communes du Centre Trégor,
- Mme Janine LE BECHEC, présidente de la Communauté de communes du Pays Rochois,
- M. Jacques ROBIN, délégué à la Communauté d'agglomération de Lannion Trégor,
- M. Maurice GOARIN, président de la Communauté de communes de Paimpol--Goëlo,
- M. Jean-Jacques COTON, vice- président de la Communauté de communes des Trois Rivières,
- M. Marcel TURUBAN, délégué de la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux,
- M. le Président de la C.C.K.B. ou son représentant,
- M. le Président du pays de Quintin ou son représentant,
- M. le Président de la Communauté de communes du Sud Goëlo ou son représentant
- M. René GUILLOUX, président du syndicat mixte du SCOT du Pays de Guingamp,
- M. Philippe COULAU, vice-président du syndicat mixte du SCOT Goëlo Trégor
- M. Gilles DECLOCHEZ, délégué au Syndicat mixte de cohérence territoriale du Trégor
- M. Ismaël ANDRE, adjoint au maire de Mantallot - représentant les communes de Perros Guirec et Mantallot.
- M. Yves CHESNOT, délégué au syndicat mixte des eaux du Jaudy.,
- M. Jean NICOLAS, président du syndicat d'adduction d'eau du Trégor,
- M. Yvon LE PUT, président du syndicat du Goëlo,
- M. Joël GAUTIER, délégué au syndicat départemental d'alimentation en eau potable
- M. Guy CONNAN, délégué au syndicat mixte Jaudy – Guindy – Bizien,
- M. Germain SOL-DOURDIN, délégué au syndicat mixte Jaudy – Guindy – Bizien,
- M. Alain DOMBRIE, délégué au syndicat mixte environnement du Goëlo et de l'Argoat,
- M. Jean-Pierre GIUNTINI, délégué au syndicat mixte environnement du Goëlo et de l'Argoat,

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

- M. Gilles HUET, représentant l'association « Eaux et Rivières »,
- Mme Marie-Magdeleine DE KERMEL, représentant le syndicat départemental de la propriété prive rurale,
- M. Didier AUZOU, représentant la section régionale de la conchyliculture de la Bretagne Nord,
- M Maurice LE BRANCHU, président de la fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- M. Olivier SAMICA, représentant la fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- Mme Jacqueline CAPLAT , représentant Côtes d'Armor Nature Environnement,
- M. Laurent DABOUINEAU, représentant Vivamor Nature,

- M. Patrice DRILLET, représentant la Fédération des coopératives agricoles des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Paul LAMOUR, représentant l'association de sauvegarde des moulins de Bretagne,
- M. Louis HAMON, représentant les associations de consommateurs,
- M. Rémi LE GUEN, représentant le CEDAPA Pôle INPACT Bretagne,
- M. Yannick HEMEURY, Président du Comité Local des Pêches maritimes et des élevages marins de Paimpol-Lannion
- M. Jean-Pierre RICHARD, représentant les usagers des rivières/Loisirs,
- M. Laurent BOUTIER, représentant les pisciculteurs d'eau douce,
- M. Thierry POLLET, représentant l'aquaculture marine,
- M. Yves LE ROUX, représentant le comité départemental du tourisme des Côtes d'Armor,
- M. Yves DROUMAGUET, représentant la Chambre d'Agriculture ,
- Mme Florence LE SAINT, représentant la Chambre d'Agriculture
- M. Jean-François DELATTRE, représentant la Chambre d'Agriculture ,
- M. Yves LE BIHAN, représentant la Chambre de Commerce & d'Industrie,

3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- M. le Préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne,
- M. le Préfet des Côtes d'Armor, par délégation le Sous-Préfet de Guingamp,
- Mme la Directrice Régionale de l'Environnement de la Région Bretagne ou son représentant,
- M. Daniel SALAUN, responsable de la mission inter services de l'eau
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de l'Equipement des Côtes d'Armor, ou son représentant
- Mme la déléguée interrégionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, ou son représentant,
- M. le Directeur Régional de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou son représentant,
- M. le Directeur de l'IFREMER ou son représentant,
- M. le Directeur du Centre d'Etude et de Valorisation des Algues, ou son représentant,
- M. le Directeur de l'Institut National de la Recherche Agronomique, ou son représentant,

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor et le sous préfet de l'arrondissement de Guingamp sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à SAINT-BRIEUC, le 31 JUIL. 2009

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Philippe de Gestas-Lespérroux